

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des commissaires du Gouvernement
auprès des pôles académiques**

A.Gt 13-10-2022

M.B. 16-12-2022

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, article 60 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 septembre 2020 portant désignation des commissaires du Gouvernement auprès des pôles académiques ;

Sur proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Monsieur Jean-Yves PIRENNE est désigné en qualité de commissaire du Gouvernement auprès du Pôle académique de Liège Luxembourg.

Article 2. - Madame Véronique CHARLIER est désignée en qualité de commissaire du Gouvernement auprès du Pôle académique de Louvain.

Article 3. - Monsieur Nouridine TAYBI est désigné en qualité de commissaire du Gouvernement auprès du Pôle académique de Bruxelles.

Article 4. - Monsieur Bernard COBUT est désigné en qualité de commissaire du Gouvernement auprès du Pôle académique hainuyer.

Article 5. - Madame Colienne LEJEUNE est désignée en qualité de commissaire du Gouvernement auprès du Pôle académique de Namur.

Article 6. - Le mandat des commissaires du Gouvernement visés aux articles 1 à 5 du présent arrêté prend cours le 14 septembre 2022 pour prendre fin au terme de l'année académique 2023-2024, soit le 13 septembre 2024.

Article 7. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 septembre 2020 portant désignation des Commissaires du Gouvernement auprès des Pôles académiques est abrogé.

Article 8. - Le présent arrêté produit ses effets le 14 septembre 2022.

Article 9. - Le Ministre qui a l'enseignement supérieur dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 13 octobre 2022.

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY